

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CD168

présenté par

M. Benbrahim, M. Roussel, M. Eskenazi, M. Leseul, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Dufau,
M. Fégné, M. Barusseau et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 47

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.